

## TRAVAIL ET FORMES D'EMPLOI DANS LA FILIERE FERROVIAIRE

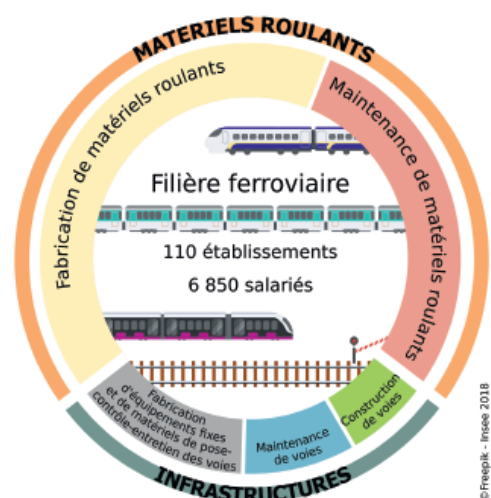
En Bourgogne-Franche-Comté, la filière ferroviaire représente environ 6 900 emplois salariés (hors intérim, hors SNCF) ; soit 1 % des emplois salariés privés. La filière recourt largement aux intérimaires : près d'un millier fin 2017, soit 14 % de main d'œuvre supplémentaire. La moitié des intérimaires travaillent dans la fabrication de matériels roulants. La durée des missions est plus élevée dans la filière ferroviaire que dans l'industrie.

En cas de difficultés économiques, les établissements de la filière recourent fréquemment à l'activité partielle : un quart des établissements ont recouru à ce dispositif entre 2008 et 2014. En 2009, ce dispositif a concerné 700 salariés de la filière ferroviaire. Les établissements de la filière ferroviaire recourent peu aux contrats aidés et recrutent davantage en alternance (contrats de professionnalisation et apprentissage). Enfin, les accidents du travail sont aussi fréquents dans la filière ferroviaire que dans l'industrie.

1

La filière repose sur 110 établissements privés, en majorité industriels. Elle est implantée principalement sur un axe reliant Le Creusot à Belfort et également dans la zone d'emploi de Sens. Grâce à la présence d'établissements comme Alstom, Zodiac Aero Electric, Grupo Antolint la filière est présente à l'est. Elle occupe également une place importante au nord - ouest dans l'Yonne avec la présence de deux gros établissements du groupe italien Prysmian, spécialiste dans le câble haute tension. En Saône-et-Loire, la filière revêt une importance toute particulière au cœur du bassin industriel Autun-Creusot-Montceau par la création de « Mecateamplatform ». La filière ferroviaire est structurée autour de cinq segments (*cf. Schéma et Pour en savoir plus*).

Activités de la filière ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté



Champ : hors SNCF, hors intérim  
 Source : Insee, Clap 2015

© Freepik - Insee 2018

## ► UN RECOURS IMPORTANT A L'INTERIM

Près de six établissements sur dix de la filière ferroviaire recourent à l'intérim à la fin de l'année 2017 ; ils emploient plus de 950 intérimaires à fin décembre 2017, soit 14 % d'emplois supplémentaires. La moitié des intérimaires travaillent dans la fabrication de matériels roulants et près d'un tiers dans la maintenance de matériels roulants.

Le recours à l'intérim est légèrement plus élevé dans la filière ferroviaire que dans l'industrie, les taux de recours atteignant respectivement 14 % et 12 %. Dans la filière, ils sont les plus importants dans la fabrication et la maintenance de matériels roulants.

La durée des missions est également plus élevée dans la filière ferroviaire. En particulier dans la maintenance de matériels roulants et la fabrication d'équipements fixes et de matériels de pose, de contrôle et d'entretien des voies, les missions durent plus longtemps que dans les autres segments de la filière (de 4 à 5 semaines en moyenne).

### Le recours à l'intérim

Bourgogne-Franche-Comté	Intérimaires en fin de trimestre <sup>(1)</sup>	Recours à l'intérim <sup>(2)</sup>	Équivalent temps plein en moyenne sur le trimestre <sup>(3)</sup>	Durée moyenne des missions <sup>(4)</sup>
	Nombre	Taux (en %)	Nombre	au cours du trimestre (en semaines)
4 <sup>ème</sup> trimestre 2017				
<b>Filière automobile :</b>	<b>950</b>	<b>14</b>	<b>920</b>	<b>3,1</b>
Fabrication matériels roulants	470	17	440	2,3
Maintenance matériels roulants	300	15	260	4,7
Fabrication d'équipements fixes et de matériels de pose, de contrôle et d'entretien	110	12	140	3,7
Construction des voies	20	4	30	2,9
Maintenance des voies	50	8	60	3,3
<b>Industrie</b>	<b>23 180</b>	<b>12</b>	<b>22 310</b>	<b>2,5</b>

Source : Dares - Direccte Bourgogne-Franche Comté – SESE.

Note : Il s'agit des effectifs intérimaires présents dans les établissements utilisateurs de la région, qu'ils résident ou non dans la région. Cette définition permet de caractériser les pratiques des établissements en matière de recours à l'intérim.

(1) moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. L'effectif intérimaire est corrigé de la multi-activité.

(2) le taux de recours à l'intérim désigne le rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin de trimestre.

(3) l'équivalent temps plein mesure un volume de travail en intérim en rapportant le nombre de semaines travaillées par les intérimaires au nombre de semaines ouvrées d'un trimestre. Il s'agit d'une moyenne sur le trimestre, contrairement au nombre d'intérimaires qui est en fin de trimestre.

(4) moyenne de la durée des missions dont la date de fin appartient au trimestre.

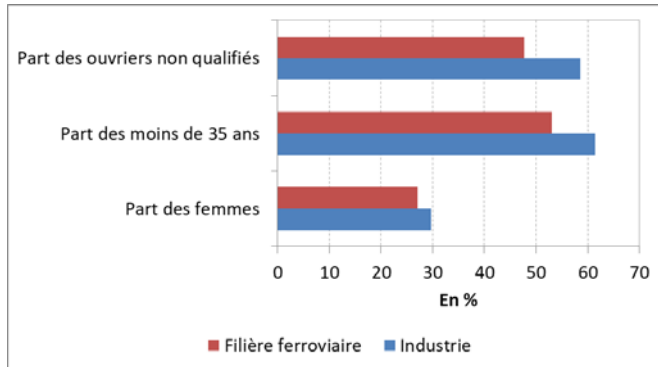
Les intérimaires travaillant dans la filière ferroviaire sont globalement plus qualifiés que ceux travaillant dans l'ensemble de l'industrie. Ce constat est le même en ce qui concerne les salariés permanents de la filière.

En revanche, il existe une réelle différence de qualification entre les intérimaires et les salariés permanents dans les activités de maintenance des voies : 62 % des intérimaires travaillant dans la maintenance des voies sont des ouvriers non qualifiés alors que plus des trois quart des salariés permanents œuvrant pour la maintenance des voies sont des ouvriers qualifiés (cf. *Pour en savoir plus*).

La proportion de femmes intérimaires dans la filière ferroviaire est globalement similaire à celle observée dans l'industrie. En revanche, elle est relativement faible dans la construction de voies.

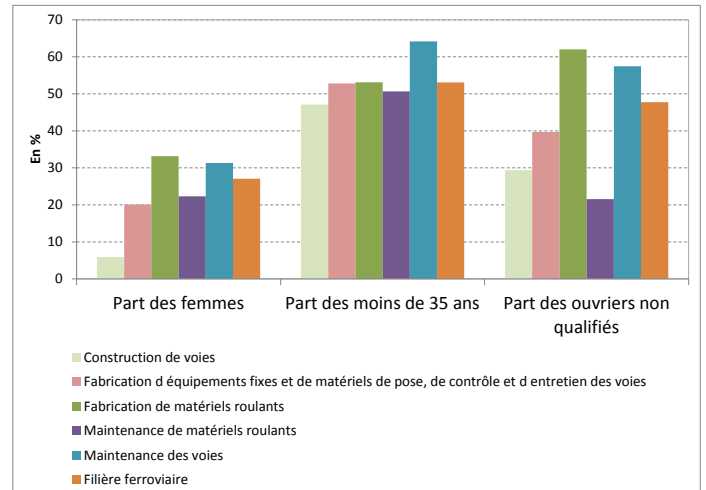
Comme dans l'ensemble des secteurs, les intérimaires sont plutôt jeunes : 53 % ont moins de 35 ans. La filière est ainsi proche de l'industrie bien qu'il existe des différences entre les segments de la filière. Les jeunes intérimaires sont par exemple surreprésentés dans la maintenance des voies.

Profil des intérimaires dans la filière ferroviaire et l'industrie au 4<sup>e</sup> trimestre 2017



Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

Profil des intérimaires dans les segments de la filière ferroviaire au 4<sup>e</sup> trimestre 2017



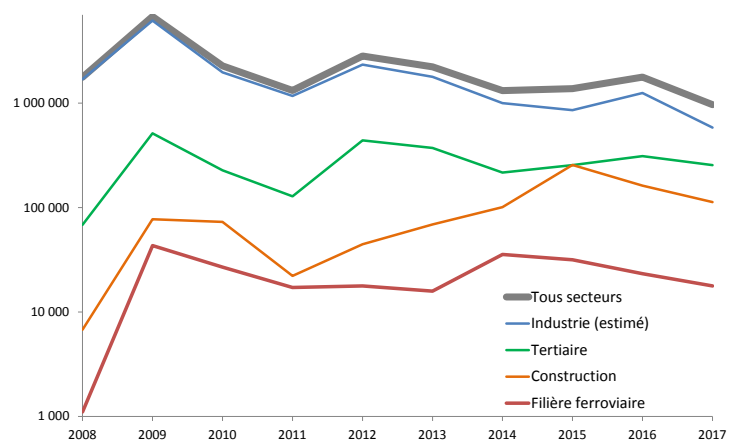
Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

► UN RECOURS A L'ACTIVITE PARTIELLE EN CAS DE DIFFICULTE ECONOMIQUE

L'activité partielle a pour objectif de limiter les licenciements quand les entreprises rencontrent des difficultés économiques passagères ou liées à des circonstances exceptionnelles. Les entreprises maintiennent leurs salariés dans l'emploi en réduisant les horaires d'une partie ou de l'ensemble de leurs salariés. Ce dispositif leur permet d'adapter leur recours à la main d'œuvre à l'évolution de la demande. En conservant leurs travailleurs qualifiés et/ou expérimentés, elles peuvent ainsi réagir plus rapidement lorsque la demande repart, en évitant la perte de savoir-faire. L'indemnisation des heures non travaillées des salariés d'une entreprise est prise en charge par l'Etat et l'assurance chômage.

En Bourgogne-Franche-Comté, un quart des établissements ont recouru à l'activité partielle entre 2008 et 2014. En particulier, l'ampleur de la crise économique a conduit les établissements de la filière ferroviaire à utiliser

Évolution des heures consommées en Bourgogne-Franche-Comté



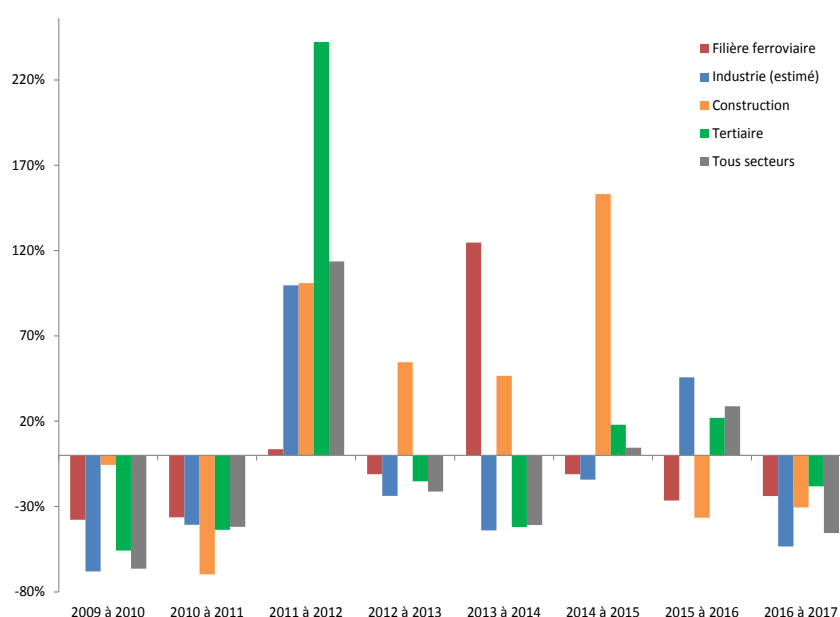
Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

fréquemment l'activité partielle. En 2009, ce dispositif a concerné 700 salariés dans les établissements de la filière ferroviaire de Bourgogne-Franche-Comté. Plus de 43 000

heures d'activité partielle ont été ainsi utilisées, ce qui équivaut à une trentaine d'équivalents temps plein préservés d'un licenciement. La maintenance de matériel roulant représente 52 % des heures consommées d'activité partielle de la filière ferroviaire, la fabrication de matériel roulant 30 %.

Avec la reprise de l'activité économique, le recours à l'activité partielle s'est rapproché de sa moyenne de long terme. En 2014, plus de 200 salariés sont en activité partielle dans la filière ferroviaire de Bourgogne-Franche-Comté. Au total, 36 000 heures sont consommées concernant plus d'une vingtaine d'équivalent temps plein. Plus des deux tiers des heures sont consommées dans la maintenance de matériel roulant et le reste dans la fabrication de matériel roulant.

Évolutions annuelles des heures consommées en Bourgogne-Franche-Comté



Source : Dares, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

## ► POLITIQUES EMPLOI-FORMATION : UNE FILIERE QUI UTILISE PLUTOT L'ALTERNANCE

Les établissements de la filière ferroviaire recourent davantage aux contrats aidés que l'industrie. En 2015, près de 20 % des établissements ont embauché des personnes en contrats aidés contre 2,4 % dans l'industrie. Néanmoins, les salariés bénéficiaires de ces types de contrats représentent une faible part des effectifs salariés de la filière ferroviaire.

Par ailleurs, il y a peu de recours aux contrats de génération dans les établissements de la filière ferroviaire comme dans l'ensemble des secteurs. En 2015, près d'une quinzaine de contrats ont été conclus.

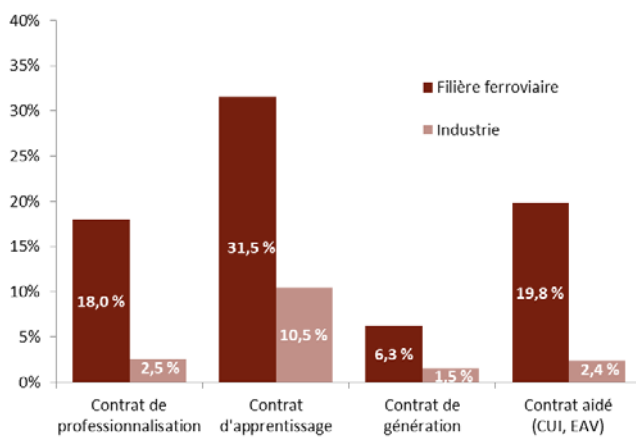
Dans la région, les établissements de la filière ferroviaire privilégient les recrutements en alternance. Le contrat de professionnalisation et le contrat d'apprentissage sont des contrats de travail qui permettent au salarié d'alterner périodes en entreprise et périodes en organisme de formation. Le bénéficiaire découvre à la fois un métier, le monde de l'entreprise, et réalise une activité professionnelle. Il obtient à l'issue de sa période de

formation un diplôme, un titre ou une qualification professionnelle. Les établissements de la filière ferroviaire utilisent plus fréquemment l'apprentissage et les contrats de professionnalisation que ceux de l'industrie. Comme pour les contrats aidés, les salariés bénéficiaires de ces types de contrats représentent une faible part des effectifs salariés de la filière ferroviaire.

Un tiers des établissements de la filière ferroviaire ont eu recours à l'apprentissage en 2015 (11 % dans l'industrie). Sur les 35 contrats, les deux tiers ont été conclus dans les établissements de la fabrication et de la maintenance de matériels roulants.

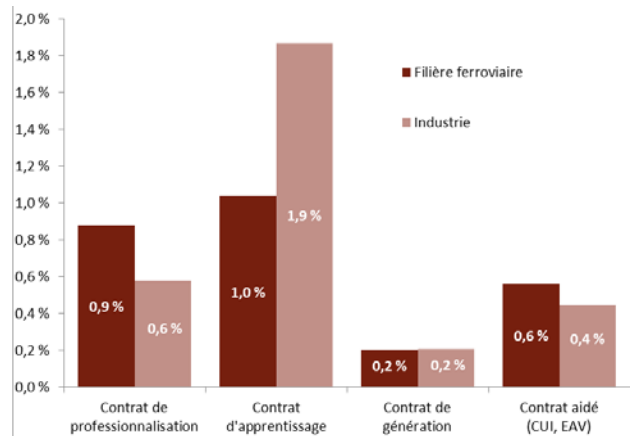
Concernant les contrats de professionnalisation, 18 % des établissements de la filière ferroviaire y ont recouru en 2015 (3 % dans l'industrie), ce qui correspond à une vingtaine de contrats. La moitié des contrats sont présents dans les établissements de moins de 100 salariés et 44 % dans les établissements de 250 salariés ou plus.

Part des établissements ayant recruté dans le cadre d'un contrat relevant de la politique d'alternance en 2015



Sources : Dares, chambres consulaires, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese

Entrées de l'année 2015 rapportées à l'effectif salarié total (stock) de la filière ferroviaire et de l'industrie en 2015



Sources : Dares, chambres consulaires, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese

## DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AUSSI NOMBREUX QUE DANS L'INDUSTRIE

En Bourgogne-Franche-Comté, les accidents du travail sont aussi fréquents dans la filière ferroviaire que dans l'industrie. Il existe cependant de fortes disparités selon les segments. La fabrication d'équipements fixes et de matériels de pose, de contrôle et d'entretien des voies ont des taux de fréquence d'accident du travail nettement plus élevés que dans les autres segments de la filière et dans l'industrie. À l'inverse, les accidents du travail sont peu fréquents dans la construction de voies, la fabrication de matériels roulants.

La gravité des accidents du travail est également aussi forte dans la filière ferroviaire que dans l'industrie. Les taux de gravité varient d'un segment à l'autre. Ils sont les plus importants dans la maintenance des voies et la construction des voies. Pour la maintenance des voies, ce taux est proche de celui observé dans la construction. Le taux

de gravité des accidents du travail est relativement faible dans la construction et la maintenance des matériels roulants.

#### Les accidents du travail en 2015

	Taux de fréquence 2015	Taux de gravité 2015
Filière ferroviaire :	19,5	1,0
<i>Fabrication de matériels roulants</i>	14,5	0,6
<i>Maintenance de matériels roulants</i>	23,4	0,9
<i>Fabrication d'équipements fixes et de matériels de pose, de contrôle et d'entretien des voies</i>	30,0	1,4
<i>Construction de voies</i>	11,9	1,9
<i>Maintenance des voies</i>	19,4	2,8
Industrie	20,6	1,3
Construction	48,5	2,8
<b>Ensemble des secteurs</b>	<b>24,3</b>	<b>1,4</b>

Source : Carsat, traitement Direccte Bourgogne-Franche-Comté, Sese.

#### POUR EN SAVOIR PLUS

- « *La maintenance très présente dans la filière ferroviaire en Bourgogne-Franche-Comté* », Insee Analyses n°39, juillet 2018.

6

#### DEFINITIONS

- *L'emploi intérimaire* est mesuré ici à l'établissement utilisateur, c'est-à-dire à l'établissement qui emploie l'intérimaire. L'intérimaire est comptabilisé dans les effectifs de l'établissement dans lequel il effectue sa mission et peut par conséquent résider dans une autre région.
- *Taux de recours à l'intérim* : rapport des intérimaires à l'emploi salarié, y compris intérim, en fin de trimestre.
- *Taux de fréquence des accidents du travail* : nombre d'accidents du travail par million d'heures travaillées.
- *Taux de gravité des accidents du travail* : nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)  
de Bourgogne-Franche-Comté - Service études statistiques évaluation (SESE)  
5 place Jean Cornet - 25041 Besançon cedex

Directeur de publication : Jean Ribeil  
Réalisation : Céline Rouot

[www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr)